



Présentation de la réforme des brevets de techniciens supérieurs agricoles (BTSA)

Sessions d'information des directeurs
d'établissements de mars/avril 2020

DGER/SDES/BFES et IEA

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

Sommaire

- Les objectifs de la réforme
- Les grandes étapes de déploiement
- Le dispositif de semestrialisation
- La nouvelle structure des référentiels de diplôme
- Les nouvelles modalités d'examen
- Le calendrier de mise en œuvre



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Les objectifs de la réforme

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

Les objectifs poursuivis par la réforme

- ❖ **Favoriser l'insertion du diplôme de BTSA dans l'espace européen de l'enseignement supérieur** : permettre l'extension progressive et contrôlée du BTSA semestrialisé, à la suite de l'expérimentation « BTSA LMD »
- ❖ **Actualiser l'offre de formation** : rénover les référentiels de diplôme des seize spécialités de BTSA
- ❖ **Assurer la mise en œuvre des lois de 2014 et 2018 relatives à la formation professionnelle** : en particulier, permettre la délivrance de blocs de compétences

L'expérimentation visant à inscrire le BTSA dans l'architecture européenne, « BTSA LMD »

Les contours de l'expérimentation :

- 17 classes concernées, dans des établissements publics et privés
- 3 options concernées : Technico-commercial, Viticulture-Œnologie, Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques
- Mise en place en 2012 (*décret n° 2012-570 du 24 avril 2012 et arrêté du même jour*) et prolongée en 2015 (*décret n° 2015-32 du 15 janvier 2015*) pour trois ans

Les caractéristiques principales de l'expérimentation :

- modalités de formation spécifiques : semestres et UE centrées sur les capacités du référentiel de certification (4 semestres de 2 à 4 UE chacune)
- modalités d'évaluation spécifiques : évaluation entièrement sous forme de contrôles en cours de formation (CCF) ; des rattrapages et délibérations du jury à chaque semestre
- délivrance de 30 crédits ECTS par semestre, d'attestations d'études semestrielles et du supplément au diplôme

Présentation du dispositif de « BTSA semestrialisé »

- Un bilan réalisé par l'inspection de l'enseignement agricole
- **Une pérennisation du dispositif en deux temps** (*décret n° 2018-481 du 12 juin 2018 relatif à un dispositif dérogatoire d'obtention du BTSA*) :
 - **Dispositif transitoire** : pour les 17 classes expérimentales, poursuite dans les conditions de l'expérimentation dans l'attente du dispositif pérenne, au volontariat et après autorisation (**arrêté du 16 juillet 2018**)
 - **Dispositif pérenne** : une extension progressive et contrôlée
 - ❖ Sur la base du volontariat (délibération CA), donc maintien en parallèle du BTSA avec examens terminaux
 - ❖ Sur la base d'une habilitation, avec avis de l'IEA, valable 5 ans et renouvelable
 - ❖ Spécialité par spécialité, après rénovation des référentiels de diplôme et adaptation des modalités pédagogiques et d'évaluation

Pourquoi rénover les référentiels de diplôme ?

- ❖ **Adapter la structure des référentiels de diplôme** : évaluation capacitaire, deux modalités en parallèle (semestrialisation ou non), blocs de compétences...
- ❖ **Adapter le contenu des formations** :

Dernières rénovations de BTSA : 2009 à 2014

- Répondre aux enjeux en termes d'évolution des métiers et des emplois et aux besoins éventuels de nouvelles compétences
- Approfondir l'intégration des politiques publiques dans les référentiels : numérique, plan « enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agroécologie », bien-être animal...
- Travailler sur la lisibilité et l'attractivité de l'offre de formation



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Les grandes étapes de déploiement

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

La modification du cadre réglementaire

- **Projet de décret relatif au règlement général du diplôme de BTSA :**
 - Objectifs : toilettage du règlement du diplôme ; modification du règlement d'examen (calcul de la moyenne) pour permettre les deux systèmes en parallèle ; blocs de compétences
 - Consultations : deux groupes de travail du CNEA en 2019 puis présentation pour avis au CNESERAAV du 23 janvier et au CNEA du 10 mars 2020
- **D'autres textes (arrêtés et notes de services) à venir pour...**
 - Préciser le dispositif : modalités du BTSA semestrialisé, procédure d'habilitation, délivrance de blocs de compétences
 - Adapter la réglementation existante lorsque c'est nécessaire

La rénovation d'un référentiel de BTSA

- ❖ Inscription de la spécialité au programme biennal de la commission professionnelle consultative (CPC) concernée
- ❖ Ecriture du référentiel d'activités et du recueil des fiches de compétences par les délégués régionaux à l'ingénierie de formation
- ❖ Ecriture des référentiels de compétences et d'évaluation par l'IEA
- ❖ Présentation à la CPC pour avis conforme (DGER)
- ❖ Ecriture du référentiel de formation et des documents d'accompagnement par l'IEA
- ❖ Consultation publique
- ❖ Consultation des instances : CNEA et CNESERAAV
- ❖ Publication du référentiel, de la NS évaluation et des documents annexes
- ❖ Demande d'inscription au RNCP pour 5 ans

Plan d'accompagnement des équipes pédagogiques

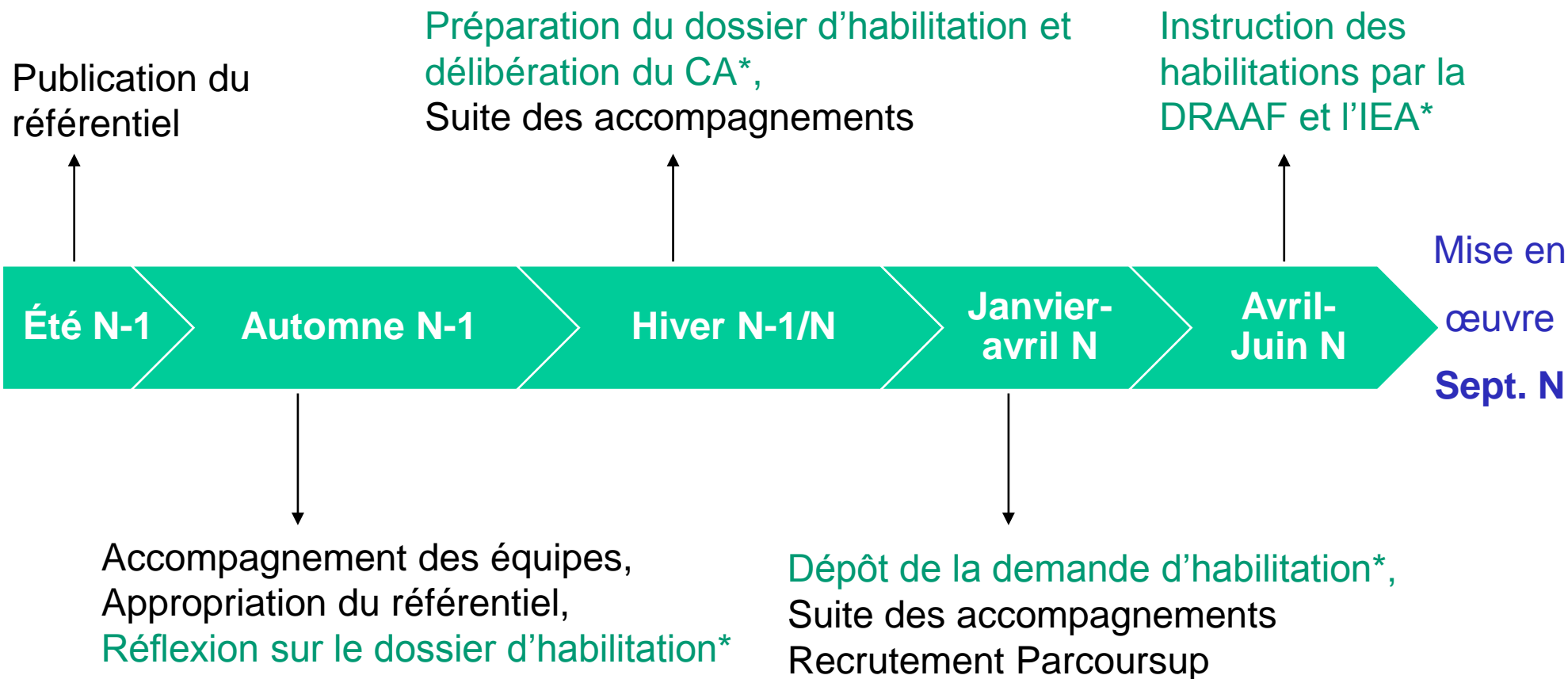
- ❖ Spécialité de BTSA par spécialité de BTSA, **des sessions d'accompagnement pour les équipes pédagogiques** dans l'année qui précède la mise en œuvre du nouveau référentiel

- ❖ Objectifs :
 - **Appropriation du nouveau référentiel de diplômes** : équipes mettant en œuvre le BTSA classique et le BTSA semestrialisé
 - **Ingénierie pédagogique** : élaboration des plans de formation (construction des unités d'enseignement) et d'évaluation – équipes souhaitant mettre en place le BTSA semestrialisé

Habilitation au BTSA semestrialisé

- ❖ Pour les établissements volontaires, obtention d'une habilitation nécessaire pour la mise en place de la semestrialisation, quelle que soit la voie de formation (y compris scolaire) mais valant habilitation à délivrer le CCF
- ❖ Une habilitation délivrée par la DRAAF, après instruction conjointe avec l'inspection de l'enseignement agricole
- ❖ Valable 5 ans et renouvelable ; actualisation possible en cas de modification
- ❖ Un retrait possible si les conditions ayant présidé à sa délivrance ne sont plus réunies
- ❖ Procédure et modèle de dossier d'habilitation à préciser par arrêté courant 2020
- ❖ Calendrier envisagé : trois mois pour le dépôt des dossiers ; deux mois pour la DRAAF pour apporter une réponse

Étapes de mise en œuvre d'une spécialité renouvelée





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Le dispositif de la semestrialisation

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

La prise en compte des acquis de l'expérimentation

- * une implication des équipes pour réaliser l'ingénierie pédagogique et la construction collective de la formation adaptée au contexte de l'établissement ainsi que pour accompagner les apprenants dans leur parcours
- * une capitalisation progressive des acquis, qui permet l'engagement des apprenants dès le début de la formation en vue de leur réussite
- * une opportunité de mobilités académiques dans des établissements partenaires à l'étranger et le développement de l'autonomie des apprenants
- * un rapprochement du système proposé avec les formations de l'enseignement supérieur et des possibilités de reconnaissance des acquis

Les modalités du dispositif retenu (1/2)

- ❖ **Une autonomie des équipes dans le cadre du référentiel de diplôme** : définition par l'équipe des unités d'enseignement (UE) de chaque semestre
 - UE = ensemble cohérent de capacités du référentiel de compétences, pouvant être issues de différents blocs de compétences, et toujours évaluées par le CCF
- ❖ **Des mécanismes de régulation** :
 - habilitation pour les établissements volontaires : dossier comportant des éléments relatifs à l'organisation pédagogique et à l'évaluation
 - mécanismes habituels de régulation du CCF : validation du plan d'évaluation par le président-adjoint de jury ; mise en œuvre du contrôle a posteriori

Les modalités du dispositif retenu (2/2)

- ❖ **Des évolutions par rapport au dispositif de l'expérimentation « BTSA LMD » :**
 - Pas de rattrapages ni de délibérations du jury à chaque semestre. Le diplôme est acquis à la fin des deux ans, en fonction des notes obtenues aux huit épreuves de diplôme
 - Des crédits ECTS (30 par semestre) sont attribués par l'établissement, avec délivrance d'attestations semestrielles à la demande de l'étudiant
- ❖ **Un dispositif qui s'inscrit dans un cadre national :** dans les deux systèmes, semestrialisé ou non :
 - Des épreuves de diplôme composées des mêmes capacités, correspondant aux mêmes blocs de compétences
 - Des règles de délivrance du diplôme identiques



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

La nouvelle structure des référentiels de diplôme

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

Les enjeux

- Tenir compte des acquis de l'expérimentation BTSA-LMD en matière de répartition de la certification sur 4 semestres
- S'appuyer sur les principes d'écriture des référentiels au MAA (évaluation par capacités, appui sur les situations professionnelles significatives)
- Prendre en compte les nouvelles orientations de la loi de septembre 2018 (et celles de 2014) sur la formation professionnelle

Une nouvelle architecture des référentiels de diplômes professionnels

Les référentiels de diplôme de BTSA sont actuellement composés d'un référentiel professionnel, d'un référentiel de certification et d'un référentiel de formation.

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifie cette composition :

Partie du référentiel	Définition de la loi
Référentiel d'activités	Situations de travail Activités exercées Métiers et emplois visés
Référentiel de compétences	Compétences et connaissances, y compris transversales, qui en découlent
Référentiel d'évaluation	Critères et modalités d'évaluation des acquis

Partie du référentiel	Définition de la loi	Contenu MAA
Référentiel d'activités	Situations de travail Activités exercées Métiers et emplois visés	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte, métiers et emplois - Fiches descriptives d'activités (FDA), avec le code ROM et le code NSF - Champs de compétences et Situations Professionnelles Significatives (SPS)
Référentiel de compétences	Compétences et connaissances, y compris transversales, qui en découlent	<ul style="list-style-type: none"> - Blocs de compétences (en relation avec les champs de compétences pour la partie professionnelle) - Capacités globales (blocs) et capacités intermédiaires
Référentiel d'évaluation	Critères et modalités d'évaluation des acquis	<ul style="list-style-type: none"> - Epreuves - Capacités intermédiaires et critères d'évaluation - Modalités d'évaluation (classique, semestrialisé, HCCF)
Référentiel de formation (maintenu au MAA)	/	<ul style="list-style-type: none"> - Modules correspondant aux blocs de compétences - Savoirs mobilisés pour l'atteinte de chaque capacité

Un nouveau fonctionnement des instances

- Des CPC interministérielles à compter du **1^{er} septembre 2019**
- **BTSA** : 14 spécialités à la CPC Agriculture, alimentation et aménagement des espaces (3A) ; 1 spécialité (*Technico-commercial*) à la CPC Commerce ; 1 spécialité (*Gestion et maîtrise de l'eau*) à la CPC Industrie
- CPC rendent un **avis conforme** sur le projet de référentiel (référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation)
- Référentiel complet présenté en **CNEA et CNESERAV** pour **avis simple**.

Un alignement des éléments du référentiel

Référentiel d'activité (pour la partie professionnelle)	référentiel de compétences et d'évaluation				Référentiel de formation
Champ de compétences	Bloc de compétences / capacité globale	Epreuve de diplôme	Capacités intermédiaires évaluées (X par bloc)	Critères d'évaluation correspondant à chaque capacité	Modules : Savoirs mobilisés pour l'atteinte des capacités:

	8 Blocs de compétences = 8 Capacités globales	Environ 30 Capacités évaluées	Epreuves	Remarques
Domaine du tronc commun à tous les BTSA (3 blocs)	B 1 C 1	C1-1 C1-2 C1-3 C1-4	E1	Evaluation ponctuelle terminale commune candidats en CCF et hors CCF
	B 2 C 2	C2-1 C2-2 C2-3 C2-4	E2	
	B 3 C 3	C3-1 C3-2 C3-3	E3	
Domaine professionnel spécifique à la spécialité (5 blocs)	B 4 C 4	C4-1 C4-2 C4-3	E4	
	B 5 C 5	C5-1 C5-2 C5-3 C5-4	E5	
	B 6 C 6	C6-1 C6-2 C6-3 C6-4	E6	
	B 7 C 7	C7-1 C7-2 C7-3 C7-4	E7	Evaluation ponctuelle terminale commune candidats en CCF et hors CCF (reposant ou non sur l'expérience professionnelle selon les BTSA)
	B 8 C 8	C8-1 C8-2 C8-3	E8	Evaluation ponctuelle terminale commune candidats en CCF et hors CCF (reposant ou non sur l'expérience professionnelle selon les BTSA)

EXEMPLE BTSA VO 2019	8 « Blocs » de compétences = 8 capacités globales	Modalités possibles évaluation Candidats HCCF
Domaine du Tronc commun à tous les BTSA	1-S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	Epreuve ponctuelle terminale écrite à partir d'un corpus documentaire visant à apprécier l'analyse du candidat et son argumentation dans le cadre d'un débat de société
	2-Construire son projet personnel et professionnel	Epreuve ponctuelle terminale orale visant à apprécier la dimension réflexive du candidat sur la construction de son projet personnel et professionnel, sa capacité à tirer le bilan de son expérience et à se projeter en matière d'insertion sociale et professionnelle.
	3 -Communiquer dans des situations et des contextes variés	Epreuve ponctuelle terminale orale visant à évaluer les capacités de communication du candidat, notamment en langue étrangère
Domaine professionnel spécifique à la spécialité	4 -Conduire une production viticole	Epreuve ponctuelle terminale reposant sur la présentation de l'itinéraire technique d'un ensemble de parcelles dans leur contexte.
	5 -Conduire une production vinicole	Epreuve ponctuelle terminale orale reposant sur la présentation de l'itinéraire technique d'élaboration d'un vin pour un ensemble de cuves dans leur contexte.
	6 -Organiser le travail	épreuve ponctuelle terminale orale reposant sur des expériences vécues en entreprise.
	7 - Proposer une stratégie de production vitivinicole	Epreuve ponctuelle terminale orale reposant sur la présentation d'une problématique technico-économique relevant du niveau de la stratégie de production à l'échelle de l'entreprise.
	8 - Accompagner le changement technique	Epreuve ponctuelle terminale orale reposant sur une expérience vécue , concernant deux situations, l'une sur la production de références techniques, l'autre sur le conseil.

Les principes retenus pour l'écriture des référentiels de compétences et d'évaluation

Principes retenus : écriture de blocs de compétences

La définition législative des blocs de compétences est prévue à l'art. L. 6113-1 du code du travail :

*« Les certifications professionnelles sont constituées de blocs de compétences, ensembles **homogènes et cohérents** de compétences contribuant à **l'exercice autonome d'une activité professionnelle** et pouvant être **évaluées et validées**. »*

Principes retenus : écriture des blocs de compétences

- Des blocs de compétences en cohérence avec un domaine d'activité → construits à partir des champs de compétences
- 5 champs de compétences dans le référentiel d'activités → 5 blocs professionnels du référentiel de compétences
- Blocs pouvant être évalués →
 - définition d'épreuves correspondant à chaque bloc
 - critères dévaluation définis

France compétences – Documentation

<https://www.certificationprofessionnelle.fr/bases-documentaires>

Lien entre champ de compétences et bloc de compétences (ex BTSA VO)

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences 4 : Conduire une production viticole			
Champs de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Conduite de la production viticole	<ul style="list-style-type: none">Mise en œuvre de conduites combinant des méthodes biologiques, mécaniques et chimiquesEvaluation qualitative et quantitative de la production (suite à un aléa climatique, pour déterminer la date optimale de vendange ...)	C4.1. Proposer un itinéraire technique prévisionnel	Agroécosystème vigne
		C4.2. Piloter la production viticole	Choix techniques tactiques
		C4.3. Réaliser des opérations techniques viticoles	Opérations techniques viticoles
		C4.4. Evaluer <i>a posteriori</i> un itinéraire technique	Evaluation multicritère

Principes retenus : écriture des capacités

- Limiter le nombre de capacités intermédiaires évaluées mais en nombre suffisant pour compatibilité avec 4 semestres
- Capacités en terme de potentiel / compétence ; s'éloigner de la référence à la formation et aux disciplines
- Spécification des capacités par des critères qui permettent l'évaluation

Capacité et critères d'évaluation (ex BTSA VO)

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences B4 : Conduire une production viticole	Critères d'évaluation
C4.1. Proposer un itinéraire technique prévisionnel	Adéquation de la proposition à la situation Choix des techniques et des combinaisons de techniques proposées
C4.2. Piloter la production viticole	Validité du diagnostic d'état Qualité de la prise de décision
C4.3. Réaliser des opérations techniques viticoles	Choix des modalités de mise en œuvre des opérations techniques Qualité de la réalisation des opérations techniques Bien-fondé de la prévision des conséquences des opérations réalisées
C4.4. Evaluer <i>a posteriori</i> un itinéraire technique	Choix et utilisation des indicateurs de performance et de réussite de l'itinéraire technique Choix et mise en œuvre d'outils de diagnostic Qualité de l'interprétation des résultats

Des évolutions concernant le tronc commun

Le tronc commun n'est pas assimilé strictement à des capacités générales; il s'appuie aussi sur des activités professionnelles

ex : C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel (Ex M11)

Tous les enseignements font l'objet de capacités évaluées et participent à la certification de façon équivalente

ex :

C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire (EPS)

C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers (EIL – ex MIL)

Des disciplines « générales » intégrées aux capacités professionnelles (maths, TIM)

Tronc commun

Capacité 1 correspondant au bloc de compétences B1 :

S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui

C1.1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique

C1.2 Se situer dans des questions sociétales

C1.3 Argumenter un point de vue dans un débat de société

Capacité 2 correspondant au bloc de compétences B2 :

Construire son projet personnel et professionnel

C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire

C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel

C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers

C2.4 Conduire un projet

Capacité 3 correspondant au bloc de compétences B3 :

Communiquer dans des situations et des contextes variés

C3.1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public

C3.2 Communiquer en langue étrangère

C3.3 Communiquer avec des moyens adaptés

Principes retenus : évaluations

- Limiter le nombre de situations d'évaluation
- Une situation d'évaluation permet d'évaluer une ou plusieurs capacités
- Diversité possible des modalités d'évaluation
- Possibilité de situations d'évaluation permettant la validation conjointe de capacités du tronc commun et de capacités professionnelles spécifiques
- Une grille d'évaluation est élaborée et renseignée pour chaque capacité à partir des critères figurant dans le référentiel d'évaluation

Principes de construction des évaluations – BTSA semestrialisé

- identifier les situations d'évaluation (SE) pertinentes pour chaque semestre
- préciser les capacités évaluées : 1 SE correspond à 1 ou plusieurs capacités (du même bloc ou non)
- s'appuyer sur les critères d'évaluation du référentiel d'évaluation
- préciser les indicateurs retenus
- construire la grille en conséquence.

Un référentiel de formation modifié

Il est proposé une nouvelle structure du référentiel de formation.

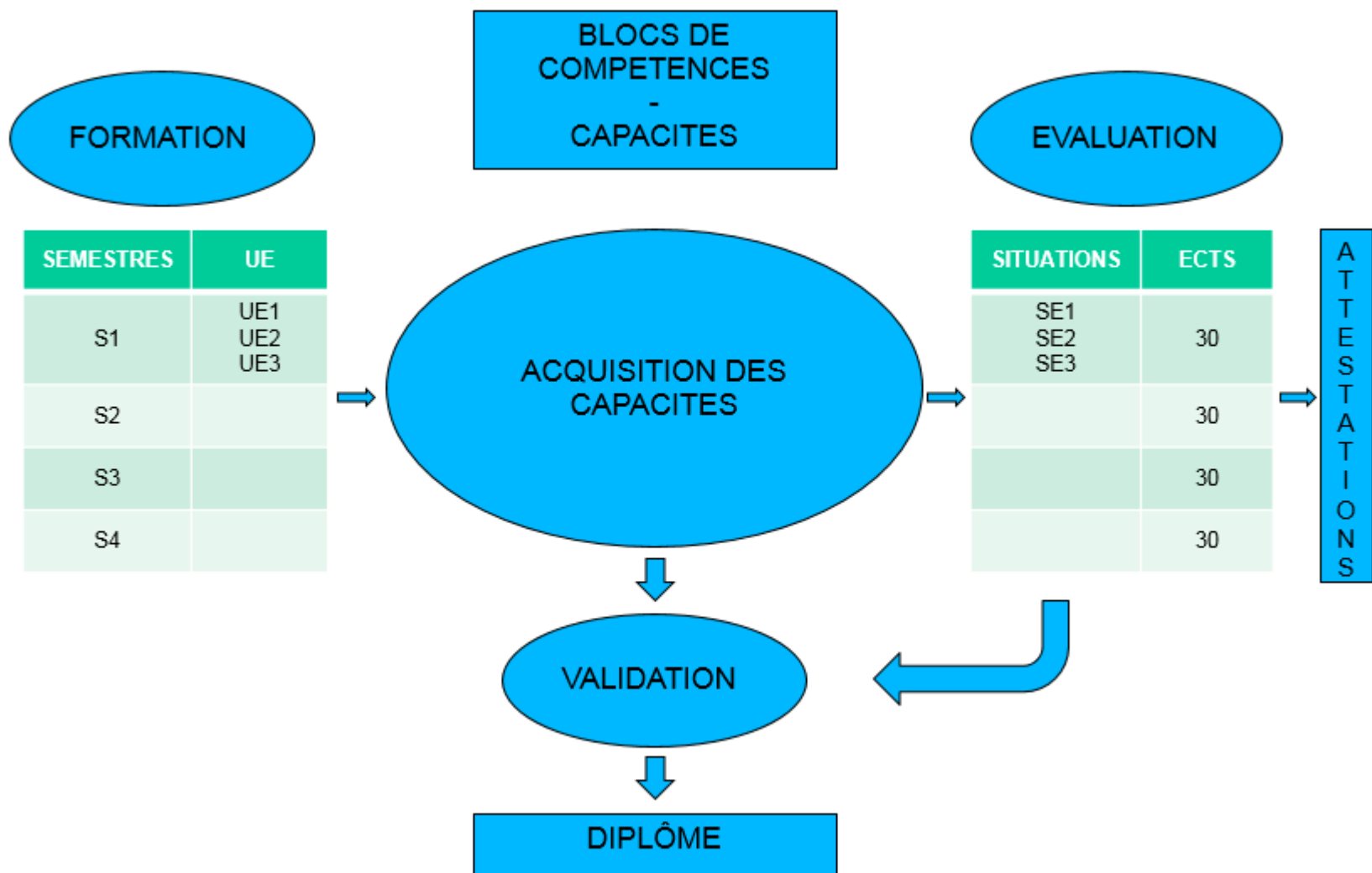
Il reste organisé en modules, mais chacun correspond à un bloc de compétences.

Le référentiel de formation est construit relativement aux capacités visées, en prenant en compte les critères d'évaluation.

Il est présenté sous forme des savoirs mobilisés pour l'atteinte des capacités. (Pas d'écriture en termes d'objectifs de formation), indication des disciplines impliquées et autres activités supports potentiels dont les activités pluridisciplinaires

Des documents d'accompagnement préciseront les contenus si nécessaire

et proposeront des pistes pour la formation.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Les nouvelles modalités d'examen

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

Nouvelles règles de calcul des moyennes

- **Référentiels de diplôme : 8 blocs de compétences :**
 - 3 blocs pour le tronc commun
 - 5 blocs pour la partie spécifique à chaque spécialité
- Une **épreuve de diplôme (E1 à E8)** évalue une capacité valant bloc de compétences. Chaque épreuve : coefficient 1.
- **Moyenne générale** : calculée sur la base des notes obtenues aux 8 épreuves de diplôme

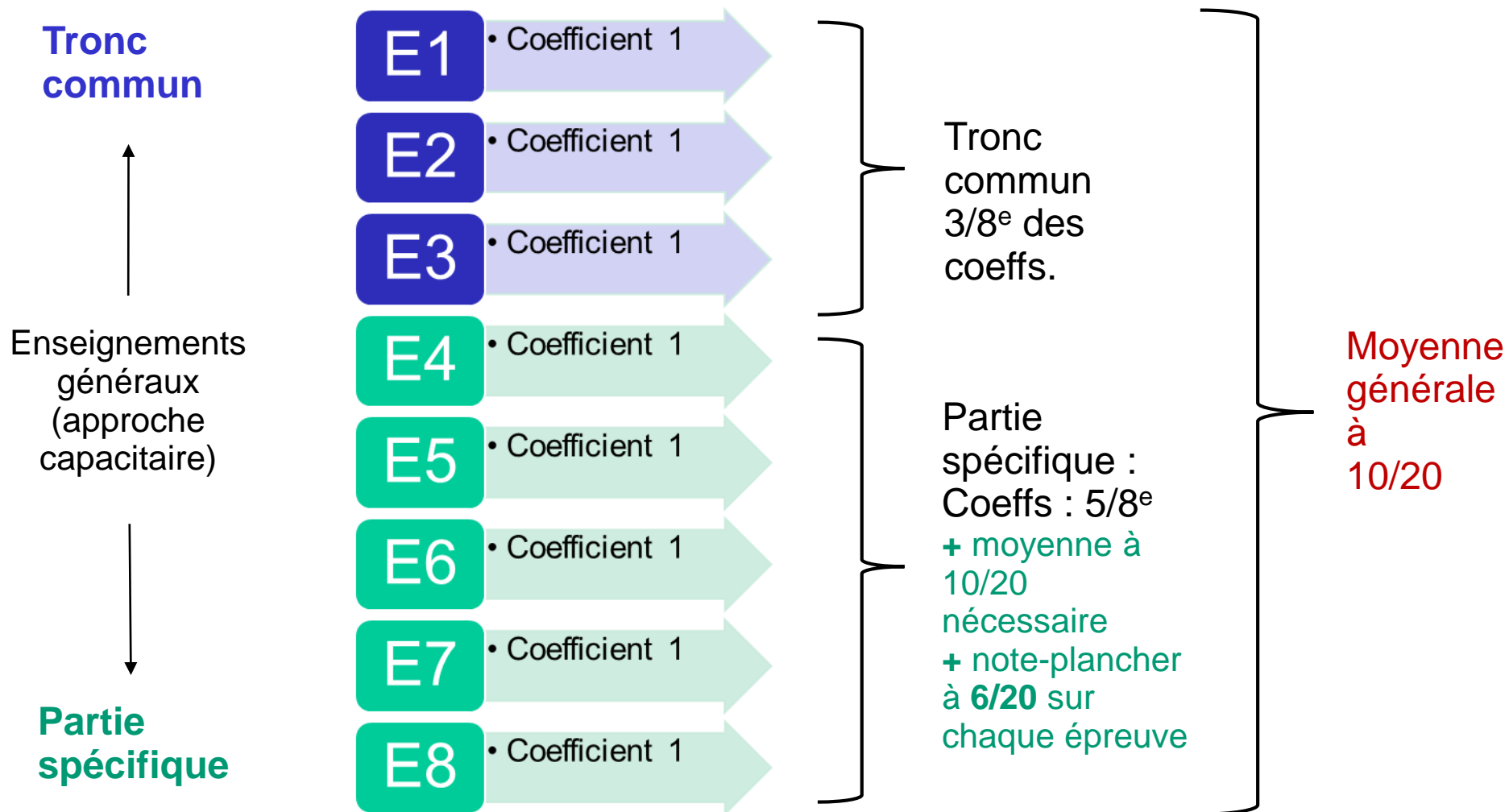
Conditions éliminatoires :

- Une **moyenne des 5 épreuves spécifiques de la spécialité** inférieure à 10/20 est éliminatoire
- Une **note inférieure à 6/20 à l'une des épreuves spécifiques de la spécialité** est éliminatoire

Référentiel d'évaluation – ex. du projet BTSA VO

Capacités valant bloc de compétences	Epreuve	Modalités candidats HCCF	Modalités candidats en CCF	Modalités candidats semest ^o
C1 – Bloc 1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	E1	EPT		ECCF
C2 – Bloc 2 : Construire son projet personnel et professionnel	E2	EPT	ECCF	ECCF
C3 – Bloc 3 : Communiquer dans des situations et des contextes variés	E3	EPT	ECCF	ECCF
C4 – Bloc 4 : conduire une production viticole	E4	EPT	ECCF	ECCF
C5 – Bloc 5 : Conduire une production vinicole	E5	EPT	ECCF	ECCF
C6 – Bloc 6 : Organiser le travail	E6	EPT	ECCF	ECCF
C7 – Bloc 7 : Proposer une stratégie de production vitivinicole	E7	EPT		ECCF
C8 – Bloc 8 : Accompagner le changement technique	E8	EPT		ECCF

Modalités de calcul des moyennes



	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	B8	
S1	C1.1			C4.1	C5.1 C5.2	C6.4	C7.1	C8.1 C8.2	UE 1 UE 2 UE 3
S2		C2.2	C3.1	C4.2	C5.4	C6.1	C7.3	C8.3	
S3	C1.2	C2.4	C3.3 C3.4	C4.4		C6.2		C8.4	
S4	C1.3	C2.1	C3.2	C4.3	C5.3	C6.3	C7.4 C7.5		



Epreuve E1 : calcul de la note à la fin des deux ans (= moyenne des notes des ECCF des capacités C1.1, C1.2 et C1.3)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Le calendrier de mise en œuvre

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

Calendrier de rénovation des spécialités

Rentrée scolaire 2022*	Rentrée scolaire 2023*	Rentrée scolaire 2024*	Rentrées scolaires 2024 ou 2025
<ul style="list-style-type: none"> - Technico-commercial - Viticulture-Oenologie 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyses agricoles biologiques et biotechnologiques (Anabiotec) - Science et technologie des aliments (STA) - Agronomie : production végétale (APV) - Production horticole (PH) 	<ul style="list-style-type: none"> - Aquaculture - Aménagements paysagers (AP) - Gestion et protection de la nature (GPN) - Gestion forestière (GF) 	<ul style="list-style-type: none"> - Productions animales (PA) - Gestion des équipements agricoles (GDEA) - Gestion et maîtrise de l'eau (GEMEAU) - Développement, animation des territoires ruraux (DATR) - Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACSE) - Développement de l'agriculture des régions chaudes (DARC)

**dates modifiées après la session*

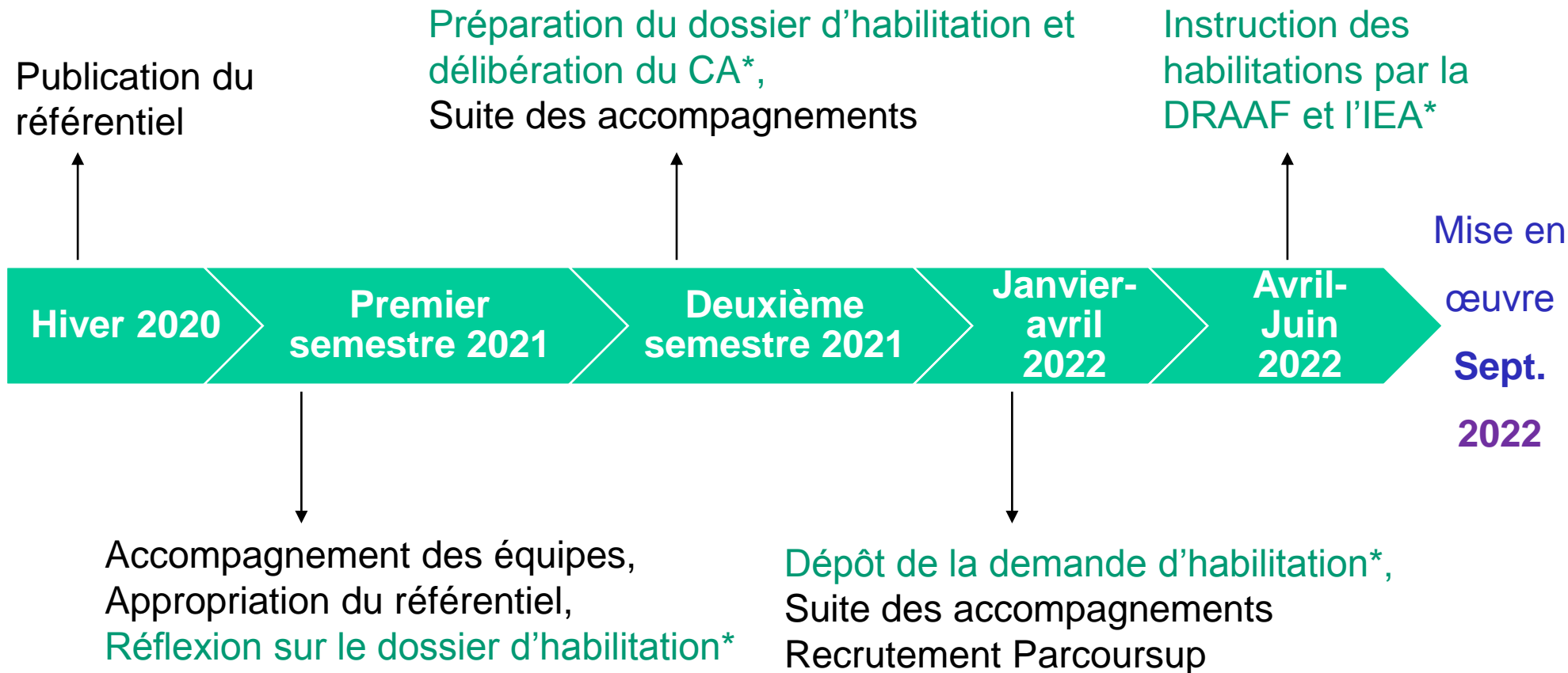
Période de transition

- ❖ Une coexistence de systèmes d'évaluation distincts pendant la période de rénovation :

Spécialités non renouvelées = anciens référentiels + ancien règlement de diplôme	Spécialités renouvelées = nouveaux référentiels + nouveau règlement du diplôme
Candidats « hors CCF » : épreuves ponctuelles terminales (EPT)	Candidats « hors CCF » : épreuves ponctuelles terminales (EPT)
Candidats en établissements habilités au contrôle en cours de formation (CCF) : EPT et CCF	Candidats en établissements habilités au CCF : EPT et CCF
Expérimentation LMD : BTSA Anabiotec (6 classes) jusqu'à rénovation de l'Anabiotec	Candidats en établissements habilités à la semestrialisation : CCF

Etapes de mise en œuvre des spécialités TC et

VO – *échancier modifié après la session*





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Merci de votre attention

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE